

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 novembre 2022,

Délibération enregistrée sous le numéro **155-2022-FVE**
Conseil d'Administration du 25 novembre 2022 :

Sujet : Renouvellement de la candidature pour un projet Erasmus Mundus (EMIMEO)

Demande de soutien du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges à la candidature au programme Erasmus Mundus Joint Masters pour la coordination du projet EMIMEO v4.0 (Renouvellement du projet EMIMEO 2019- 2023 actuel).

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 7

Fait à Limoges, le 25 novembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 25 novembre 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*